

point de vœux. Un acte contraint peut-il avoir le même mérite qu'un acte libre ? Mais toutes les actions qui se font par suite de vœux sont des actes contraints ; il est donc plus parfait de faire le bien sans le lien des vœux qu'avec ce lien. Que ceux-là fassent des vœux qui ont une volonté faible ; les âmes fortes, qui sont affirmées dans l'amour du bien, répudient les vœux comme des béquilles bonnes pour les boiteux, ou des lunettes propres aux myopes.

“ L'état religieux, disent encore les novateurs, n'est pas d'institution divine ; Jésus-Christ a établi le clergé *séculier* ou *paroissial* ; mais c'est saint Benoit, c'est saint François, c'est saint Ignace qui ont établi les ordres religieux. Le clergé séculier est l'ordre de Jésus-Christ, l'ordre de saint Pierre, le premier et le seul nécessaire des ordres ; les instituts religieux sont des ordres postérieurs en date et en importance, qui ont pu rendre des services à certaines époques, mais qui n'ont plus désormais beaucoup d'utilité.”

“ *La vie commune* est très parfaite et offre de nombreux avantages ; mais pour qu'elle ait tout son mérite, il faut qu'elle soit libre des vœux. Saint Vincent de Paul a fait déchoir les prêtres de la Mission, quand il leur a fait faire des vœux. Les Messieurs de Saint-Sulpice et les autres prêtres vivant en commun sans vœux religieux sont en possession de l'idéal de la vie parfaite.”

Les novateurs disent encore : “ Les religieux se sont toujours rendus odieux par leur esprit d'envahissement, particulièrement à l'égard du clergé séculier. Ils attirent à leurs églises les fidèles qui iraient, sans leur influence contraire, aux églises paroissiales ; ils sont les confesseurs, et souvent les confidents de tout le peuple qui habite près de leurs couvents ; ils regorgent de dons pour des œuvres superflues, alors que les prêtres des paroisses n'en trouvent pas pour les œuvres les plus nécessaires. Le Pape et les évêques devraient apporter plus de vigilance pour arrêter les empiètements des réguliers”.

Ces accusations ne sont pas nouvelles ; on les trouve toutes dans Guillaume de Saint-Amour. Léon XIII les réprovoque et les condamne comme ses prédécesseurs du XIII^e siècle.

“ La fausseté de ces assertions, dit-il, ressort avec évidence de l'usage et de la doctrine de l'Eglise, qui a toujours approuvé hautement la vie religieuse. Et ce n'est pas sans raison, certes, car les hommes qui, appelés par Dieu, embrassent cette vie de leur plein gré, et qui, non contents d'observer les préceptes et de remplir les devoirs communs, entrent dans la voie des conseils évangéliques, ces hommes se montrent les soldats actifs et dévoués du